



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation

Question écrite n° 39550

Texte de la question

M. Patrice Debray attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des nombreux agents de l'État en poste à N'Djaména au Tchad et qui ont vu leurs biens détruits ou volés lors des événements des 2 et 3 février 2008. Le service administratif et financier unifié (SAFU) de l'Ambassade de France a demandé à nos ressortissants de bien vouloir constituer un dossier d'indemnisation. A ce jour, nos concitoyens résidants à N'Djaména au Tchad n'ont toujours pas été indemnisés. Il lui serait donc reconnaissant de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin que nos compatriotes puissent obtenir rapidement réparation et ce conformément aux indications délivrées par les services de l'Ambassade de France.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes a saisi le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, direction du budget, le 29 juillet 2008, afin que soit autorisée l'indemnisation pour dommages matériels consécutifs à des événements exceptionnels des agents, sous contrat avec le ministère ou l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ayant subi un dommage lors des affrontements armés intervenus à N'Djaména, au Tchad, du 31 janvier au 6 février 2008. Les services du contrôle budgétaire et comptable ministériel auprès de ce ministère, après avoir procédé à l'examen des 34 dossiers présentés, ont fait part, le 24 décembre 2008, à la direction du budget de leur avis favorable à l'indemnisation des personnels concernés. Cette mesure sera mise en oeuvre dès réception, par le ministère des affaires étrangères et européennes, de l'accord formel du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Debray](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39550

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 170

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2008